

SAC-890601

UNIVERSITÉ DE MONCTON

103^e réunion du

SÉNAT ACADEMIQUE

Le 1^{er} juin 1989

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Julian Barbalata
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Gregory D'Souza
Léandre Desjardins
Annie Doucet
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc

PRÉSENTS

Albert Lévesque
Claude Loiseau
Guy Martin
Serge Morin
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Thomas Richard
Rodolphe Savoie
Néré St-Amand
Vance Toner
Francis Weil
Margarita Yuste
Paul-Émile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Colette Martin, Marie-France Pelletier, Omer Robichaud, Narendra Srivastava et Émilien Vermette

ABSENTS: Normand Carrier, Nathalie Chiasson, Denis Laroche et Carmen Paulin

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-881109	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
	7.1 (7.1) Formation du Comité des programmes . .	6
	7.2 (7.4) Librairie Acadienne	7
	7.3 (7.8) Rapport du Comité de la formation générale	7
	7.4 (8) Résolution 17: rôle du Sénat	7
	7.5 (12) Centre de recherche et de développement en éducation	8

7.6 (13) Centre de recherche sur les aliments . . .	8
7.7 (16.11) Doctorat en études françaises	8
7.8 (17) Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques	8
7.9 (16.24) Baccalauréat en éducation physique et baccalauréat en loisir	9
7.10 (18) Nomination d'un étudiant ou d'une étudiante au Comité consultatif de sélection du recteur (résolution 48)	9
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	10
8.1 Faculté d'administration	10
8.11 Conditions d'admission au programme de 1er cycle	10
8.12 Baccalauréat en administration des affaires.	10
8.13 Maîtrise en administration des affaires (Profil II) - Conditions particulières d'admission	10
8.2 Faculté des arts	11
8.21 Restructuration des programmes de la spécialisation et de la majeure en français.	11
8.3 Faculté des sciences sociales	15
8.31 Maîtrise en service social	15
9. ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'OR DU GOUVERNEUR GÉNÉRALE	17
10. ENCADREMENT DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES.	18
11. NOMINATIONS: COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR(E) À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	20
12. NOMINATIONS	21
12.1 Bureau de direction du Sénat	21
12.2 Comité d'attestation d'études	21
13. RAPPORTS ANNUELS DU SÉNAT D'AOÛT	21
14. AFFAIRES NOUVELLES	22
14.1 Statistiques - admission-réadmission	22
14.2 Futurs recteur(e) et vice-recteur(e): rôle et orientation	23
14.3 Redistribution des tâches et responsabilité à l'intérieur de la hiérarchie administrative actuelle	24
14.4 Retour au procès-verbal SAC-881109	26
15. PROCHAINE RÉUNION	26
16. CLÔTURE	26

ANNEXES 27

ANNEXE A: Formation du Comité des programmes. 28

ANNEXE B: Rapport du Comité des programmes 29

ANNEXE C: Procédure de sélection des cadres 58

ANNEXE D: Bureau de direction du Sénat 61

ANNEXE E: Comité d'attestation d'études 62

ANNEXE F: Statistiques: admissions-réadmissions 63

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Les personnes suivantes se sont excusées: Gérald Boudreau, Colette Martin, Marie-France Pelletier, Omer Robichaud, Narendra Srivastava et Émilien Vermette. Il souhaite la bienvenue à Albert Lévesque qui nous revient après un congé de maladie. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres Guy Martin et Carmen Paulin.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Léandre Desjardins (1989 03 28), relative à un règlement interne de la Faculté des sciences sociales qu'il veut mettre à l'ordre du jour. Monsieur le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que cette lettre a été référée au Comité des programmes pour recommandation éventuelle au Sénat.

4.2 Lettre de Christophe Jankowski (89 04 12) relative à la sélection des récipiendaires de la médaille d'or du Gouverneur général. Cette question est à l'ordre du jour de la présente réunion.

4.3 Lettre de remerciements de Rita Barrieau (1989 05 10) relative à son doctorat honoris causa.

4.4 Lettre de Christophe Jankowski (89 05 31) relative au document-cadre intitulé «Document-cadre sur les principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton». Il demande que cette rubrique soit portée à l'ordre du jour de la réunion de novembre 1989. Monsieur le Président précise que cette lettre sera référée au Bureau de direction du Sénat.

Monsieur le Président informe les membres qu'il a également reçu une lettre de remerciements de Monsieur James K. Irving.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts à la rubrique «Affaires découlant du procès-verbal»:

- (16.24) Baccalauréat en éducation physique et baccalauréat en loisir
- (17) Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques

Ajouts à la rubrique «Affaires nouvelles»:

- 14.1 Statistiques: admissions-réadmissions 1989-90 14.2
- Retour au procès-verbal SAC-891109
- 14.3 Futurs recteur-e et vice-recteur-e: rôle et orientation
- 14.4 Redistribution des tâches et responsabilités à l'intérieur de la hiérarchie administrative actuelle

Président: En 14.2, est-ce qu'on pourrait connaître l'objet du retour à ce procès-verbal?

C'est une phrase qui figure dans le texte qu'un de mes collègues demande de faire retirer. La phrase est la suivante: "milieu méfiant dans le domaine intellectuel".

RÉSOLUTION 01-SAC-890601

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Néré St-Amand

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-890309

RÉSOLUTION 02-SAC-890601

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Roland G. LeBel

"Que le procès-verbal SAC-890309 soit adopté avec les corrections suivantes:

- Rubrique 16.26, page 21; il faut lire: Le cours de statistique descriptive est préalable au cours ED 4410.
- Résolution 30, page 20; j'ai fait des interventions importantes qui n'apparaissent pas au procès-verbal, à savoir: Pourquoi on maintenait les cours 5000? Qui sont admissibles aux cours 5000? Est-ce que ce serait les détenteurs d'un baccalauréat? Nous n'avons rien reçu sur la description des cours ED 2141, ED 2143 et Ed 2144. À la page 170, le cours ED 2141 est considéré comme un nouveau cours alors que celui-ci existe déjà.
- Résolution 28, page 19; il faut lire: ...et qu'elle soit élaguée des objectifs...
- Rubrique 7.8, page 8; le titre devrait se lire: Résolutions 31 et 32: formation générale.
- Résolution 22, page 13; il faut lire: ...Centre de recherche sur les aliments (CRA)..."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.1) Formation du Comité des programmes (Voir l'annexe A)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique. Nous avons fait parvenir aux membres une liste des membres suggérés. Il ne sera pas possible de nommer un étudiant ou une étudiante parce que nous n'avons pas reçu de suggestions de candidatures au 1er mai.

RÉSOLUTION 03-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que la nomination d'un étudiant ou d'une étudiante au Comité des programmes soit reportée à une prochaine réunion du Sénat."

Est-ce que cela signifie que dans l'avenir il ne sera pas possible d'avoir des mises en nomination venant du plancher?

Président: Ce sont des règles que le Sénat s'est donné à la dernière réunion; elles ne valent que pour le cas présent.

Vote unanime ADOPTÉ.

VRER: Nous procéderons par vote secret. Il faut nommer trois personnes de la liste A; deux personnes des listes A et B; une personne de la liste C et une personne de la liste D. Certaines personnes sont élues par acclamation.

Monsieur le Président déclare l'élection sans concurrent des personnes suivantes: Samuel Arseneault, Julien Chiasson et Omer Robichaud de la liste A; Ronald Pettigrew de la liste C; et Armand Caron de la liste D. Il nous reste à déterminer les deux personnes de la liste B.

Un membre fait remarquer que les cinq personnes qui viennent d'être élues sont du sexe masculin.

Il faut une majorité absolue pour être élu.

Scrutateurs: Jean-Guy Rioux
Viateur Viel

Au premier tour de scrutin, 34 personnes ont voté. Aucune n'a obtenu la majorité absolue. Deux personnes sont éliminées de la liste: Gérald Ouellet et Maurice Rainville.

Au deuxième tour de scrutin, aucune personne n'a obtenu la majorité absolue. Deux personnes sont éliminées de la liste: Victor Ross et Guy Helmy.

Au troisième tour de scrutin, aucune personne n'a obtenu la majorité absolue. Deux personnes sont éliminées de la liste: Martin Mujica et Roger Bourque.

Après le quatrième tour de scrutin, Monsieur le Président proclame l'élection de Louis Lapierre et Andréa Ouellet au Comité des programmes.

Léonard J. LeBlanc, en tant que président, propose un vote de remerciement aux membres du Comité des programmes qui vient de terminer son mandat.

7.2 (7.4) Librairie Acadienne

Le Vice-recteur à l'administration rappelle qu'un Comité a été formé et était composé des personnes suivantes: Normand Dionne, Victor Ross, Anne-Marie Arseneault et Judith Boisjoli. Un rapport a été soumis. Le public a été invité à faire valoir ses points de vue. Neuf personnes se sont présentées. On a tenu compte des sondages de l'ABPUM. On a fait des recommandations. Une des recommandations est une rénovation majeure de la Librairie Acadienne, laquelle commencera dès lundi prochain. Il y a aussi l'embauche d'un libraire en plus d'un deuxième employé. Il y aura une plus grande variété de livres d'intérêt général. On fera l'élimination des livres non vendus. On ouvrira un soir par semaine. Pour la Librairie Acadienne de la Place Champlain, on recommande une nouvelle enseigne. Il y aura des modifications mineures à l'intérieur. On va continuer ce service. Nous sommes à exécuter les recommandations faites.

7.3 Rapport du Comité de la formation générale

Léonard J. LeBlanc explique que le Comité regrette de ne pouvoir remettre son rapport. Si le Comité ne soumet pas son rapport ce n'est pas parce qu'il n'a pas travaillé. Il y a eu plusieurs réunions. Le rapport est à 90% complet. C'est beaucoup plus à cause d'un problème qui n'a pas été résolu. Le point en litige est le suivant: ce sont les activités d'apprentissage définies de façon distinctes des cours. Ce sont des choses obligatoires, mais qui ne sont pas comptabilisées à l'intérieur des cours. Actuellement, ce qui est envisagé, c'est de proposer des limites, de fixer des limites ou des modalités convenables pour ces activités d'apprentissage définies de façon distincte des cours. Nous n'avons pas pu régler ce problème qui existe depuis 1963. Nous n'avons jamais pu fixer au Sénat un maximum dans un programme de baccalauréat. Nous avons des limites inférieures, mais jamais de maximum. On souhaite régler ce problème pour une prochaine réunion.

7.4 (8) Résolution 17: rôle du Sénat

Monsieur le Président explique qu'il n'a pas été possible de consacrer le temps nécessaire pour étudier cette question. À la dernière réunion du Bureau de direction du Sénat, nous avons fixé une journée et nous reviendrons avec des suggestions et une approche nouvelle. Il faudra attendre que le BDS se réunisse et on reviendra à la prochaine réunion.

7.5 (12) Centre de recherche et de développement en éducation

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la création du Centre de recherche et de développement en éducation a été approuvée par le Conseil des gouverneurs et qu'une résolution du Comité exécutif recommande la nomination de Rodrigue Landry comme premier directeur de ce Centre.

7.6 (13) Centre de recherche sur les aliments

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la création du Centre de recherche sur les aliments a été approuvée par le Conseil des gouverneurs et qu'une résolution du Comité exécutif recommande la nomination d'Auréa Cormier comme directrice de ce Centre.

Est-ce qu'il y a des sommes prévues pour la bibliothèque?

VRER: Je pense que oui, il y a une partie du budget pour des documents.

7.7 Doctorat en études françaises

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le doctorat a été approuvé par le Conseil des gouverneurs. Cela a été un peu plus difficile. Le Conseil a reporté sa décision à la réunion spéciale du budget. Le projet est devant la CESPМ et la procédure pour un programme de 3e cycle est qu'un comité académique conjoint choisira un consultant, fera faire une évaluation et fera des recommandations au Comité. La prochaine réunion est prévue pour lundi. Si le choix du consultant se fait lundi, les recommandations pourraient venir au Comité conjoint vers le mois d'août. Il est possible que le projet soit devant la CESPМ vers la fin d'août.

7.8 Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques

Un membre souligne qu'une des personnes de la liste des docteurs d'honneur n'a pas reçu le doctorat honorifique.

Président: Il n'était pas possible pour lui de venir et son nom reste sur la liste. Il était pris ailleurs. La remise dudit doctorat est reportée à plus tard, vraisemblablement à l'an prochain, mais on ne s'engage pas. On essaie de garder le désir du Sénat de limiter le nombre de personnes. La personne en cause ici est Hubert Reeves.

7.9 Baccalauréat en éducation physique et baccalauréat en loisir

Un membre précise qu'on devait avoir des explications concernant le cours EP 1825 qui s'offre seulement aux étudiantes.

Des modifications rendront les cours disponibles à tous les étudiants et étudiantes.

7.10 (18) Nomination d'un étudiant ou d'une étudiante au Comité consultatif de sélection du recteur

Monsieur le Président demande à Léonard J. LeBlanc de prendre en main cette question.

Monsieur LeBlanc explique qu'il s'agit de la nomination d'un étudiant ou d'une étudiante. Nous avons choisi de le faire aujourd'hui. Il faut procéder. Ce Comité doit se réunir au mois de juin. Il demande au Secrétaire de nous informer des étudiants désignés pour siéger au Sénat.

Secrétaire: Sur les cinq étudiants, une seule est ici et son mandat se termine en juin. Les étudiants dont le mandat se termine en 1990 sont: Carmen Paulin, 2e cycle; Denis Laroche, 1er cycle et Rémi Guitard, CUSLM.

VRER: Il s'agit de nommer un étudiant ou une étudiante membre du Sénat. On peut faire la nomination ce matin et vérifier ensuite avec l'étudiant ou l'étudiante.

On sait qui est Denis Laroche, mais les autres on ne les connaît pas. On pourrait attendre au mois d'août.

Je suggère de nous informer assez tôt par un curriculum vitae sommaire des membres éligibles.

RÉSOLUTION 04-SAC-890601

Il est proposé par Georges François et appuyé par Néré St-Amand

"Qu'on surseoit la décision; qu'on informe les personnes éligibles de la procédure; qu'on les invite à faire acte de candidature et à l'étoffer; et que les membres du Sénat reçoivent l'information dans un délai convenable."

Vote Pour 32 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTÉ.

Monsieur le Secrétaire informe les membres de la composition actuelle du Comité consultatif de sélection du recteur. Ils sont: Paul L. Bourque, président; Antonine Maillet, chancelier; Yvon Fontaine, Simone Rainville, membres du Sénat; Marcelle Fafard-Godbout, Anne Church et Bernard Nadeau du Conseil des gouverneurs; Normand Carrier, administrateur et Gilles Long, secrétaire. La première réunion aura lieu le 9 juin à Shippagan.

PAUSE 10 h 40
REPRISE 10 h 55

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe B)

8.1 Faculté d'administration

8.11 Conditions d'admission au programme de 1er cycle

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que ces conditions entreront en vigueur à compter de septembre 1990.

RÉSOLUTION 05-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que les modifications aux conditions d'admission aux programmes de 1er cycle de la Faculté d'administration soient adoptées."

On est en train de changer le régime des études au Nouveau-Brunswick, ce qui signifie que nous devons changer nos conditions d'admission du 1er cycle. La plupart des écoles, sauf deux, vont commencer le régime semestriel en septembre. Il faudrait étudier cette question maintenant.

Secrétaire: Nous avons commencé l'étude. Un document de base sera préparé au niveau du Registrariat. Dès septembre, il faudrait qu'un comité soit mis en place. Ce dossier a été confié à Luc Lévesque.

L'école A.-M.-Sormany va commencer en 1990.

Président: Nous reviendrons sur ce sujet à la fin du présent rapport du Comité des programmes.

Vote unanime ADOPTÉ.

8.12 Baccalauréat en administration des affaires

RÉSOLUTION 06-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que les modifications à la 2e année du baccalauréat en administration des affaires soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

8.13 Maîtrise en administration des affaires (Profil II) Conditions particulières d'admission

RÉSOLUTION 07-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que les modifications aux conditions particulières d'admission à la maîtrise en administration des affaires (Profil II) soient adoptées."

Pourquoi avoir ajouter ST-2653 alors qu'on l'enlève au BAA?

VRER: Il faudra l'ajuster plus tard. En mettant «ou l'équivalent», on règle le problème.

Vote unanime ADOPTÉ.

8.2 Faculté des arts

8.21 Restructuration des programmes de la spécialisation et de la majeure en français

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique les modifications. Nous avons les ressources nécessaires pour offrir ce nouveau programme. Il précise que les cours FR de la liste B ne sont pas des cours de français.

Corrections:

Page 19: le préalable au Cours FR 3832 devrait se lire FR 1831;

Page 21: Objectifs: il faut lire ...d'oeuvres d'imagination.

RÉSOLUTION 08-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que la restructuration des programmes de la spécialisation et de la majeure en français soit adoptée."

Ce programme passe à côté des exigences de la formation générale.

VRER: C'est l'éternel problème. Ces règles de composition actuelles permettent ce genre de choses. Nous ne pourrions pas atteindre les neuf objectifs de la formation générale avec 30 crédits de cours.

Il avait été proposé qu'on ne donnerait pas seulement les changements, mais le rationnel? À la page 10, il n'y a que deux cours de littérature acadienne et on demande de suivre ces deux cours; donc ces cours sont obligatoires. Le cours FR 1161 pourrait être un cours de niveau secondaire. La description est laissée très vague, très ouverte.

VRER: Les deux cours de littérature acadienne sont obligatoires pour la spécialisation. Pour la majeure, on ne demande qu'un cours. En ce qui concerne le cours FR 1161, il y a possibilité de présenter un amendement et de le retourner au CPR pour revenir avec quelque chose de plus solide.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 09-SAC-890601

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Jean Ladouceur

"Qu'on scinde le vote afin de voter séparément sur le cours FR 1161."

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0 ADOPTÉ.

Sur la proposition principale, sauf le cours FR 1161

À la page 11, sur les 35 cours, 7 cours AV appartiennent à un seul professeur. Un étudiant pourrait avoir 21 crédits avec un seul professeur. À la page 17, 21 crédits pourraient être avec un professeur et 6 crédits à l'extérieur.

VRER: La liste est longue. Pour la spécialisation, au total seulement 21 crédits à choisir de la liste B. Les probabilités sont faibles.

Doyen: Concernant le rationnel, nous avons donné les objectifs poursuivis par ces changements, nous avons soumis un document. L'objectif principal est de redonner un élan aux études françaises et d'assurer aux étudiants une formation plus poussée. Un autre objectif est de préparer une base pour les programmes des 2e et 3e cycles. Ce projet n'est pas parfait, il faudra sûrement y revenir. Les trois directeurs de ce département ont travaillé sur ce projet pendant trois ans.

Est-ce que les cours de la spécialisation et de la majeure seront réservés seulement à ces étudiants?

VRER: Il n'y a rien qui empêche les étudiants des autres facultés ou écoles de suivre ces cours. Je suis conscient qu'il existe des problèmes, mais lorsque ça arrive, je vous encourage d'en parler au doyen. Officiellement, le seul empêchement serait le préalable ou le concomitant.

Je demande que la réponse soit consignée au procès-verbal.

Je supporte tous les commentaires sur la formation générale. Concernant l'absence de règlements, que ce soit plus difficile maintenant ne veut pas dire impossible. En première année, il y a 6 cours FR obligatoires. Est-ce qu'il y a d'autres programmes où l'exagération est aussi grande? L'effort fait est valable, mais le résultat n'augmente pas en valeur de formation générale pour autant. Le programme proposé a deux profils; celui de la spécialisation, il y a 4 cours en commun entre les deux profils et pour la majeure, il y a 2 cours en commun. Est-ce qu'on veut deux programmes? Qu'on le dise si l'on veut deux programmes indépendants.

VRER: Concernant l'évaluation faite par le CPR, la formation générale n'est pas totalement absente de ce programme. La vérification est faite. D'autres sont moins forts en formation générale. Compte tenu des règlements actuels, on est allé aussi loin qu'on peut aller aujourd'hui.

Le message est de revoir le programme. Le Comité conjoint de la planification a dit non à la majeure en linguistique appliquée. Je suis ouvert à ce qu'on a cherché à faire, mais je ne me souviens pas d'avoir vu au Sénat quelque chose de si mal arrangée. On va avoir un doctorat en études françaises, il faut avoir un programme de 1er cycle correct. Il faut des clarifications, le document est obscur, le programme est contradictoire. Pour ce qui est de la spécialisation, on demande 33 crédits de cours FR du profil choisi après la 1re année pour un total de 48 crédits; mon analyse est qu'il faudra 2½ professeurs de plus pour faire fonctionner ce programme. Les profils sont plus distincts que bien des programmes. On m'a dit que les 4 cours de techniques d'analyse ne sont pas des cours de littérature. Est-ce que les 12 crédits FR autres que les cours du profil choisi sont inclus dans les cours de 1re année ou pas? Je veux des clarifications.

VRER: La question de ressources a été soulevée au Comité des programmes. Cela a donné comme résultat que le CPR a décidé de ne pas recommander ces deux programmes. À cette réunion, on m'a demandé de rencontrer la Faculté. Ce qu'on a reçu comme réponse, il fallait comptabiliser les cours de littérature des 1re et 2e années.

La contradiction de la majeure est un peu moindre, mais il y en a une. Pourquoi monter la spécialisation à 75 crédits? Qu'est-ce que c'est que la liste A? Elle se situe avant un paragraphe. Faut-il la restreindre à cette liste?

VRER: Le paragraphe est une explication des exigences pour les étudiants qui prennent le profil linguistique; le profil linguistique n'a pas d'autres cours à la liste A.

Si c'est ça la liste A, on a créé un cours sur les parlers régionaux, un autre sur le folklore acadien et ils ne sont pas là. Pourquoi ne pas rationaliser tout cela? La littérature et le cinéma ne sont pas dans la liste. Est-ce que la distinction des cours de service est abusive? Je suggère de renvoyer les choses au Département d'études françaises.

Je suis d'accord avec le nombre de cours à option et au choix. Concernant la liste B, il y a un total de 39 crédits avec cours au choix. Les étudiants ne peuvent certainement pas prendre les cours qu'ils veulent. Ils seront orientés dans le sens de la formation générale.

Je connais l'historique de ce programme. C'est une ligne d'indication avant le doctorat. Une fois le doctorat approuvé, on n'est pas satisfait avec le programme de baccalauréat. Ce baccalauréat, avec celui de l'éducation professionnelle, est celui qui a eu le plus de difficultés. Concernant le nombre d'étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation qui doivent faire une spécialisation en français, on m'a assuré une collaboration avec la Faculté des arts. J'ai appris que les cours de cinéma, de folklore étaient des cours qu'on ne considère pas comme cours de français pour ce programme.

Concernant la formation générale, on n'est pas satisfait de ce programme. Il y a 11 cours FR obligatoires et deux cours PI. Dans la liste A il y a 48 cours FR obligatoires; 33 crédits plus 48 crédits de l'option A doivent être des cours FR. La liste B, il y a 24 crédits obligatoires et, de cette

liste, 12 sont des cours FR. La seule partie qui reste est qu'il y a 72 crédits tirés de la Faculté des arts, 15 crédits des sciences sociales et 6 de la Faculté des sciences et de génie. On a souvent réclamé que les sciences ne donne pas de formation générale, nous avons la même chose à la Faculté des arts. Un étudiant ne pourrait faire que des cours FR, sauf 10.

Président: Il y a tellement de commentaires négatifs, j'aimerais permettre au Doyen de faire une intervention. La recommandation vient du Comité des programmes. Le programme ne semble pas suffisamment prêt et mûr.

DÉJEUNER 12 h 40
REPRISE 14 h

À la page 22, le sommaire nous indique qu'il y a 75 crédits FR, cela n'inclut pas les cours FR 1885 et 1886; ce qui veut dire qu'il y a un minimum de 82 crédits FR et un maximum de 94; ce qui représente 65 à 75%. Pour le programme de musique le pourcentage serait de 59%; en biologie 49% et en psychologie 54%. Le programme présenté ici est très spécialisé.

VRER: Cette question a été discutée au Comité des programmes. On peut aller jusqu'à 93 crédits. On a demandé de ne pas comptabiliser FR 1885 et FR 1886.

Doyen: J'ai bien écouté les objections. Face à nos objectifs, j'aurais préféré aller de l'avant et de corriger par après. Nous avons du gros travail à faire concernant le projet de doctorat. J'accepte les critiques. J'aimerais souligner quelques points. Pour ce qui est des 2½ postes supplémentaires... Personnellement, je me suis engagé qu'il n'y aurait pas de nouveaux postes en études françaises. L'objectif était de donner un nouveau souffle aux études françaises. Le minimum de crédits était de 66 crédits; on est allé à 75; nous avons ajouté trois nouveaux cours parce qu'on sentait le besoin d'enrichir ce programme. La liste B, nous n'en avons pas avant. Ces cours veulent dire la même chose que «tout autre cours de même nature approuvé par le responsable du programme». Concernant la question qu'on s'est déguisé, que parce que la majeure en linguistique appliquée avait été refusée qu'on essayait de passer par la porte d'en arrière, ce n'est pas vrai. Il n'y a que 12 cours de linguistique. Au dernier Sénat on a adopté un programme qui ne sortait pas de la Faculté. Le principe pour faire avancer l'équipe serait d'aller de l'avant. J'accepterai la décision du Sénat.

RÉSOLUTION 10-SAC-890601

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que la proposition soit déposée."

Vote Pour 26 Contre 2 Abstention 0 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 11-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Sénat approuve les modifications présentées à la section A, de la page 18; à la section C, des pages 19 et 20."

À la page 18, section A, concernant les deux derniers cours, je **suis** contre car les élèves font déjà de la littérature au secondaire.

J'aurais aimé avoir un syllabus de ces cours.

VRER: Le syllabus ne change pas.

Vote Pour 14 Contre 11 Abstention 0 ADOPTÉ.

Est-ce qu'on revient avec la 2e partie de la résolution? Président: J'ai cru comprendre qu'on déposait le tout.

VRER: La raison que je ne l'ai pas incluse, c'est qu'on a entendu des commentaires qu'il y aurait lieu de retravailler ce syllabus. La Faculté a la possibilité de le retravailler.

8.3 Faculté des sciences sociales 8.31
Maîtrise en service social

RÉSOLUTION 12-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que les modifications à la maîtrise en service social soient adoptées."

Concernant le cours SS 6722, est-ce que les crédits sont attribués après la rédaction? Comment cela se distingue du mémoire?

Directeur de l'École: Pour le mémoire, le texte est plus long, on parle plus de méthodologie et du résultat; tandis que l'article est plus court et c'est pour publication. Les crédits sont accordés lorsque l'article est accepté par les lecteurs. En service social, il y a un manque de chercheurs; on manque de personnes qui se consacrent aux politiques sociales. C'est pour redresser ce volet qu'on exige cette partie. Dans les objectifs, il est spécifié qu'il faut que les articles soient acceptés par deux personnes qui font autorité dans le champ.

Est-ce que vous êtes prêts à envisager un profil d'accueil?

Directeur: Nous avons une année de prémaîtrise façonnée selon les besoins des individus.

Pour ce qui est du cours SS 6722, sur le plan pratique il peut y avoir des activités valables, mais il ne faut pas être trop exigeant. On dit "en soumettant", on devrait s'arrêter là. C'est trop sévère de notre part d'exiger que ceci soit accepté. Le domaine des sciences sociales est un domaine lent, cela peut prendre plusieurs mois. On ne va pas aider ces étudiants. Qu'on s'en tienne aux trois lignes seulement.

On est très sévère. Je préférerais voir un article accepté par le département et de le considérer comme publiable.

VRER: Au Comité des programmes, la question a été débattue. On trouvait la chose exigeante. Ce qui a donné satisfaction au CPR, c'est qu'on pourrait accepter la publication dans une revue non arbitrée.

Concernant l'exigence de résidence qu'on a ajouté, ceci fait référence qu'on n'accepte que des étudiants à temps complet. Il y a beaucoup de demande d'étudiants à temps partiel en service social. La demande est aussi grande qu'en administration publique. Les candidats sont prêts à accepter une session en résidence. Je crois qu'on ferme la porte à des étudiants potentiels.

VRER: Cette question a déjà été débattue. D'autres auraient souhaité offrir cette maîtrise à temps partiel, voire déconcentrée. Les problèmes posés sont les ressources. Avec les ressources actuelles, l'École ne pourrait supporter un programme pour le temps complet et le temps partiel. La décision a été de choisir une seule formule de livraison. La plupart des étudiants intéressés sont des diplômés du baccalauréat en service social déconcentré. Pour ces diplômés qui aurait à faire des études de 2e cycle dans un programme déconcentré, ça ferait peut être trop déconcentré.

Il faut faire une mise en garde. À l'Université Laval on offre la maîtrise en service social. On a des cours, de façon intense, une fois par mois. On risque de perdre des étudiants. Quand va-t-il rédiger le mémoire et l'article de recherche? Est-ce plus tard?

Directeur: Le programme est centré sur le mémoire. Toutes les exigences de cours et les travaux sont centrés sur le mémoire. C'est serré en terme d'exigences. Une suite est faite. Au bout de 8 mois, il ne reste que la rédaction. C'est un cheminement qui dure 12 mois.

Pour le mémoire, est-ce que les membres du comité d'évaluation sont de l'externe?

Directeur: Pas pour le mémoire. Le mémoire doit être accepté par le directeur du mémoire.

Je suggère, à la page 27, qu'au lieu de "À part certaines exceptions" qu'on dise Sauf exceptions...

Dans les conditions d'admission, on demande 2 années d'expérience, pris dans un sens large, la porte est ouverte là. N'est-ce pas purement théorique? On demande le baccalauréat comme condition d'admission.

Président: Est-ce un mémoire? Est-ce qu'ils ne sont pas déposés à la Bibliothèque Champlain?

Directeur: Les thèses sont déposées, mais non les mémoires.

Concernant le cours SS 6722, je ne comprends pas la pratique. Il est claire qu'on oblige à le rédiger et à le soumettre. Il faut rendre justice et avoir une meilleure visibilité. Je crois qu'on contredit la politique du Conseil de recherche en sciences humaines. Le texte est clair, mais les explications dépassent largement les trois lignes.

Directeur: On se doit de voter sur cette proposition.

À la page 27, est-ce que les deux semestres veulent dire la même chose que 10 mois de résidence?

On doit parler de sessions et non de semestres.

Directeur: Le 2e paragraphe de la page 27 aurait dû être enlevé.

VRER: On peut enlever ce 2e paragraphe.

Tous les membres sont d'accord.

Vote Pour 22 Contre 3 Abstention 0 ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 13-SAC-890601

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat demande au Comité des programmes de s'adjoindre un Comité ad hoc qui étudiera l'ensemble des conditions d'admission au baccalauréat. Qu'en tenant compte des concepts de conditions générales et conditions particulières d'admission ainsi que des modifications majeures dans le régime d'études des écoles publiques du Nouveau-Brunswick, que ce comité étudie la possibilité d'exiger comme conditions générales d'admission un ensemble de cours qui soit le même pour les différentes facultés et écoles de l'Université de Moncton. Qu'au cours de la prochaine année, le CPR amène des recommandations au Sénat sur le sujet."

Vote Pour 23 Contre 2 Abstention 0 ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 40
REPRISE 16 h

9. ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'OR DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Christophe Jankowski explique que dans la plupart des universités canadiennes la décision est prise par les facultés. Il précise que sa Faculté a une implication de plus en plus grande dans les affaires étudiantes. Nous voulons être impliqués dans le processus du choix. On devrait nous confier un rôle dans ce dossier.

VRER: Il y a des éléments intéressants dans ce que la Faculté des études supérieures et de la recherche nous propose. Nous avons des directives avec les responsables d'Ottawa et je vois mal qu'il y en ait deux instances différentes qui choisissent.

RÉSOLUTION 14-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, ou son délégué, soit invité à siéger au Comité d'attestation d'études pour l'attribution de la médaille d'or du Gouverneur général."

VRER: On maintient un seul interlocuteur, le Secrétaire général, avec les gens d'Ottawa.

Doyen: La proposition stipule que le Conseil peut suggérer des noms.

Secrétaire: Lorsque Monsieur Jankowski mentionne que dans les universités canadiennes, les facultés prennent la décision, c'est que l'approbation finale des diplômes relève des facultés. Ici c'est différent, nous avons le Comité d'attestation d'études. Le choix serait fait par le CAE en consultation avec le Doyen de la FESR. Les dossiers sont apportés au CAE et le Doyen pourrait les consulter. Il faudrait que cette attribution soit spécifiée dans les Statuts et règlements.

VRER: C'est le sens de la résolution. Il serait préférable qu'il soit défini par le Doyen et le Comité. On laisse cela ouvert pour le moment.

Vote unanime ADOPTÉ.

10. ENCADREMENT DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la question est de savoir qu'est-ce que c'est qu'un programme pluridisciplinaire. Il y a des programmes qui ont été déclarés pluridisciplinaires par le Sénat. Au cours des années, il y a eu des décisions d'arrêtees. Nous sommes rendus au point de rendre officielle cette structure.

RÉSOLUTION 15-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julian Barbalata

- "1. Que, pour chaque programme pluridisciplinaire d'un champ d'étude donné, un comité du programme soit créé pour conseiller et assister les responsables du programme dans l'administration de celui-ci.
2. Que toute modification à un programme pluridisciplinaire soit soumise au Comité des programmes du Sénat:
 - Dans le cas d'un programme pluridisciplinaire de deuxième cycle, par la Faculté des études supérieures et de la recherche, après consultation auprès du comité du programme;
 - Dans le cas d'un programme pluridisciplinaire de premier cycle, par le comité du programme lui-même. Dans ce cas, le conseil de la faculté ou école responsable du programme fait également parvenir au Comité des programmes du Sénat ses avis sur les changements proposés.
3. Que le comité d'un programme pluridisciplinaire soit composé, entre autres, des personnes suivantes:
 - La directrice ou le directeur du programme (présidente ou président);

- Une professeure ou un professeur qui enseigne un ou des cours du programme provenant de chaque faculté ou école intéressée et contribuant au programme, nommé par le doyen ou directeur de la faculté ou école d'où provient la professeure ou le professeur;
 - Une étudiante ou un étudiant inscrit au programme choisi par les étudiantes et étudiants du programme;
 - Le doyen ou le vice-doyen de la faculté ou école responsable du programme, d'office.
4. Que le Comité du programme pluridisciplinaire se réunisse au moins quatre (4) fois par année.
5. Que, dans le cas où il existe plusieurs programmes pluridisciplinaires d'un même champ d'étude (ex. gérontologie), un seul comité soit créé pour l'ensemble de ces programmes.
6. Que la personne responsable d'un programme pluridisciplinaire porte dorénavant le titre de directeur du programme et soit nommée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur recommandation du doyen ou directeur de la faculté ou école responsable, lequel effectue les consultations voulues auprès du comité du programme. Dans l'exercice de ses fonctions, la directrice ou le directeur d'un programme pluridisciplinaire relève directement du doyen ou directeur de la faculté ou école responsable du programme.
7. Que le comité d'un programme pluridisciplinaire ait, en particulier, les responsabilités suivantes:
- Aviser la directrice ou le directeur du programme sur les questions relatives à la coordination des activités, à l'exécution des directives émises par le doyen ou directeur de la faculté ou école responsable et à l'application des règlements du Sénat académique à l'intérieur du programme;
 - Formuler, s'il y a lieu, de nouvelles politiques et planifier le développement du programme;
 - Édicter des règlements pour la régie interne du programme, à condition qu'ils ne soient pas contraire aux règlements généraux de l'Université et qu'ils soient approuvés, au besoin, par les autorités compétentes de l'Université;
 - Recommander l'attribution des charges académiques pour le programme et préparer, en collaboration avec les services concernés, la programmation des cours;
 - Voir à l'étude des dossiers d'étudiantes et d'étudiants pour l'admission et la promotion;
 - Favoriser la participation des étudiantes et étudiants aux affaires du programme.
8. Que le doyen ou directeur de la faculté ou école responsable d'un programme pluridisciplinaire convoque en assemblée générale, au moins une fois par an, les professeurs qui enseignent des cours dudit programme pluridisciplinaire afin de permettre à ceux-ci et

celles-ci de présenter des avis et conseils sur les activités d'enseignement et de recherche dans leur champ d'études pluridisciplinaire.

9. Que cette nouvelle structure pour encadrer les programmes pluridisciplinaires entre immédiatement en vigueur et que les changements appropriés soient effectués aux structures actuellement en place."

Pour ce qui est de l'article 9, est-ce que les chargés de cours seraient invités?

VRER: Oui.

Quel serait le mandat?

VRER: Le mandat est précisé ailleurs. La durée du mandat d'un coordonnateur est de 3 à 5 ans. Dans le cas des membres du comité ce serait un an, renouvelable. La durée de ces mandats est défini dans le document.

La définition des programmes pluridisciplinaires a été défini par le Sénat en 1981. Les discussions ont évoluées depuis 1981. Il faudra écarter cette interprétation et en avoir une autre. On donne des mesures d'autonomie que les autres programmes n'ont pas. Il va y avoir un goût à créer des programmes pluridisciplinaires.

VRER: Il est vrai que cela a évolué depuis 1981. On aurait pas pu être plus précis. C'est au Comité des programmes de faire ce travail, quitte à faire des recommandations plus tard.

Dans l'attribution des charges académiques, est-ce que les programmes pluridisciplinaires se voient attribuer des ressources humaines?

VRER: Pour maintenir la pluridisciplinarité, il faut avoir des professeurs de plusieurs disciplines. La manière de le faire est de se mettre d'accord qu'une partie de la charge du professeur soit pour le programme pluridisciplinaire.

C'est le Sénat qui décide sous quelle faculté sera le programme pluridisciplinaire?

VRER: Oui.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

11. NOMINATIONS: COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICERECTEUR(E) À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (Voir l'annexe C)

Monsieur le Président explique que le mandat du VRER se termine à la fin de juin 1990. Les règlements du Conseil des gouverneurs exigent que le poste soit ouvert 6 mois avant la fin du mandat. Il faut nommer 2 professeurs ou professeures membres du Sénat. S'il y a plus de 2 candidatures, on procédera par vote secret.

Qu'arrive-t-il si le professeur proposé veut se porter candidat au poste en cause?

Président: La personne devra se désister et on en choisira une autre.

RÉSOLUTION 16-SAC-890601

Mises en candidature:

Julien Chiasson	Proposeur: Thomas Richard
Arsène Richard (Celui-ci décline)	Proposeur: Guy Martin
Anne-Marie Arseneault	Proposeure: Marielle Préfontaine
Lorraine Y. Bourque	Proposeur: Claude Loiseau

On demande de voter pour deux personnes seulement.

Scrutateurs: Jean-Guy Rioux
Viateur Viel

Monsieur le Président proclame l'élection de Anne-Marie Arseneault et de Lorraine Y. Bourque au Comité consultatif de sélection du vice-recteur(e) à l'enseignement et à la recherche.

12. NOMINATIONS

12.1 Bureau de direction du Sénat (Voir l'annexe D)

Monsieur le Secrétaire précise qu'il s'agit de nommer 2 sénateurs ou sénatrices.

RÉSOLUTION 17-SAC-890601

Mises en candidature:

Colette Martin	Proposeur: Albert Lévesque
Yvon Fontaine	Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Monsieur le Président proclame l'élection de Colette Martin et d'Yvon Fontaine au Bureau de direction du Sénat.

12.2 Comité d'attestation d'études (Voir l'annexe E)

Monsieur le Secrétaire demande de reporter ces nominations à la prochaine réunion du Sénat.

13. RAPPORTS ANNUELS DU SÉNAT D'AOÛT

Monsieur le Secrétaire précise qu'il enverra bientôt une note de service. Les rapports devront être remis pour le 1^{er} août à moins d'objection majeure. Cette année, les rapports seront publiés sous forme de volume.

VRER: Compte tenu des suggestions faites durant l'année, j'ai l'intention de reprendre les directives sur la rédaction du rapport annuel. On va encore demander un rapport sur les activités du passé, mais en plus on demandera de faire rapport sur les perspectives d'avenir. On demandera de mettre l'accent sur cette partie. À la réunion du Sénat, il y aurait une

discussion assez libre. On aurait une seule proposition de réception et à partir de cela on pourrait échanger sur le contenu des différents rapports. On prévoit environ deux heures pour la discussion.

Est-ce que le projet de rencontre entre le Sénat et le Conseil est encore en gestation?

Président: La question est à l'étude. Il n'y a pas de date d'arrêté. Ça coïncidera avec une réunion du Conseil.

Secrétaire: C'est dans l'intention du Comité conjoint de proposer une réunion pour l'automne. Il se penchera à nouveau sur cette question à sa prochaine réunion.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Statistiques: admission-réadmission (Voir l'annexe F)

Monsieur Long explique. Au CUS, il y a eu une augmentation dans les demandes d'admission et dans les confirmations. Au CUSLM, il y a eu diminution dans les demandes d'admission alors qu'il y a augmentation dans les confirmations. Au CUM, il y a une augmentation dans les demandes d'admission et dans les confirmations. Au CUM, nous avons le problème de la vitesse d'examen des dossiers. Au niveau de la Faculté des sciences de l'éducation, il y a plusieurs dossiers qui ne bougent pas. La date limite est le 1^{er} juin. Plus on attend, pour les programmes contingents, plus on risque de perdre de bons éléments. L'École de droit ne va pas très vite. Tous leurs dossiers sont étudiés par l'École. Le portrait global est assez intéressant.

Dans le rapport, nous avons ajouté le nombre de réadmissions possibles. Au CUS, ils sont tous en administration. Au CUSLM, il y a plus de programmes où l'on offre la 2e année. Au CUM, nous avons eu une déperdition des effectifs d'environ 400 étudiants l'an dernier. Il va falloir se pencher sur ce dossier, c'est un dossier qui n'appartient officiellement à personne dans le moment. Je veux sensibiliser les membres à ce problème. Dans d'autres universités, ça relève du secteur des Services aux étudiants.

Président: Pourquoi les gens du CUS et du CUSLM ne reviennent-ils pas?

Le taux à Shippagan est plus élevé. L'an dernier, sur 85 étudiants, 83 se sont réinscrits.

Au CUSLM, le niveau de "rétention" est de 200 sur 250.

VRRHAE: Concernant le travail des Services aux étudiants, je ne voudrais pas dire qu'ils ne sont pas actifs. Un des facteurs qui jouent pour retenir un étudiant, c'est l'accueil qu'il reçoit et l'intégration dans sa faculté. Nous avons pris une nouvelle initiative: un programme de parrainage.

Cent vingt-cinq étudiants seront formés, ceux-ci seront davantage à la portée des étudiants. On a fait une demande et près de 250 sont prêts à assumer cette responsabilité. Les Services aux étudiants veulent sortir du bureau.

Secrétaire: Je ne me suis pas fait comprendre. Je parle des étudiants qui ont terminé leur année et qui ne reviennent pas en septembre. Je sais qu'il y a beaucoup de travail de fait durant l'année.

VRRHAE: On travaille sur les deux problèmes.

Président: Il faudrait identifier les étudiants et que quelqu'un de la faculté concernée fasse des appels.

Il y a une étude de fait avec les étudiants à temps partiel. La question posée était semblable. On est allé chercher l'âge, le sexe, le programme, s'ils s'inscrivent avec le temps plein ou le temps partiel et à quels cours. Ces données seront présentées dans le rapport annuel. Nous donnerons la faculté, mais non le titre des cours. Le titre des cours sera envoyé aux facultés. Les facultés pourront réagir.

Secrétaire: Officiellement ce dossier n'appartient à personne. Je demande au Président du Sénat, au Recteur, de le confier à quelqu'un.

Président: Je saisis votre message; je ferai le nécessaire.

14.2 Futurs recteur(e) et vice-recteur(e): rôle et orientation

On parle de comité de nomination, mais on ne parle pas de quel genre de personnes on veut pour occuper ces postes. On nomme les personnes qui vont nous diriger. On devrait pouvoir donner le genre de rendement qu'on attend d'eux. Est-ce que le dossier académique est la seule chose dont on tient compte? Est-ce que l'orientation est pour un dossier très fort en recherche? Qu'est-ce qu'on s'attend de cette personne?

Président: Le Conseil des gouverneurs a cru bon d'avoir des représentants du Sénat, ça ne veut pas dire que le Sénat est indifférent à la personne désignée. Des avis sont envoyés sans lier le Conseil. Il est délicat de vouloir nous insérer dans le processus. Ce serait au Comité qu'un premier avis devrait être envoyé. Ce n'est pas de notre prérogative d'établir des critères.

À ce comité, on essaie de formuler des critères pour voir quel genre de personne on va chercher. La répercussion c'est qu'il se peut que ça nous amène à réviser les tâches. Quels sont les critères à mettre en place et à remettre au Comité de sélection? Y a-t-il lieu de réviser le mandat pour que ces personnes puissent remplir la fonction à bon escient?

Président: Il est bien dit dans les Statuts et règlements que chacun est libre de s'adresser au président du Comité. Est-ce que le Sénat, comme corps, veut émettre un avis? Ceci relève du Conseil. Que le Sénat veuille conseiller ses deux membres, cela va de soi.

Je crois que le Sénat a un rôle à jouer. Les besoins changent d'année en année. Il est possible qu'en 1990, on veuille quelqu'un de différent. C'est une bonne chose de réfléchir sur nos besoins futurs. Il est vrai que ça relève du Conseil de nommer, mais c'est le Sénat qui a comme rôle de s'occuper des affaires académiques et de la recherche. En pratique, le rôle du Sénat devrait être plus grand.

Président: C'est le Conseil qui décide. Le Comité fera une recommandation au Conseil.

Est-ce que je comprends qu'on doit éviter au Sénat de prendre position? Ça devrait être le contraire; on devrait avoir un avis du Sénat avant les avis individuels.

Président: Le Sénat n'est pas indifférent, mais ce n'est pas dans sa prérogative. Mais si c'est le désir du Sénat.

Est-ce qu'au prochain Sénat, on pourrait se pencher sur cette question?

RÉSOLUTION 18-SAC-890601

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Julien Chiasson

"Que cette rubrique soit portée à l'ordre du jour de la réunion du mois d'août."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

14.3 Redistribution des tâches et responsabilités à l'intérieur de la hiérarchie administrative actuelle

Comme dans l'entreprise, il y a une question d'efficacité à être posée. Une des avenues est de regarder les tâches de chacun des postes. Il y a des tâches qui appartiennent au doyen et qui devraient aller au directeur de l'école ou au département; des tâches qui appartiennent au vice-recteur qui devraient aller au doyen; des tâches qui appartiennent au doyen et qui devraient aller à l'adjoint administratif. Les doyens d'autres universités ont des tâches très importantes telles la collecte d'argent, des dons d'équipement. On pourrait faire la même chose à l'Université.

Président: J'ai de la difficulté à voir le Sénat s'immiscer dans les affaires de l'administration. S'il y a des problèmes, il faut envoyer un avis au

Recteur ou au Conseil des gouverneurs. En ce qui concerne le côté académique, je ne vois pas de problèmes à venir au Sénat.

Ça touche aussi la qualité des programmes. Ça affecte les facultés. On pourrait améliorer de beaucoup en redistribuant certaines tâches. Est-ce que l'autorité est chez le doyen lorsqu'il a la responsabilité?

Président: Est-ce qu'il y a des plaintes spécifiques?

Ce qu'on a présentement ne veut pas dire qu'on ne peut l'améliorer. Ça touche la qualité de l'enseignement.

C'est au Sénat où l'on retrouve toutes les personnes qui travaillent aux affaires académiques. C'est le corps supérieur en ce domaine. Je crois que le Sénat aurait un rôle important à jouer. Nous n'avons pas le pouvoir final, on devrait pouvoir faire des recommandations. C'est ici qu'on retrouve les personnes responsables de l'académique. Par exemple, si la recherche marche mal, ce n'est pas au Conseil de régler ce problème.

Le Sénat peut donner du contenu à ce qui sera sanctionner par le Conseil des gouverneurs.

C'est le Conseil qui a l'autorité, mais la coutume est que le Sénat fasse des recommandations pour aider le Conseil à prendre des décisions. On ne présuppose pas de l'insatisfaction, mais les temps changent; 1990 est différent de 1980. Il y a lieu de se poser des questions. Il faut avoir le pouls de la communauté.

Président: Il faudra faire attention de ne pas marcher dans les plates-bandes de l'autre.

Il y a des choses qui peuvent être améliorées. Si on regarde la question du budget d'équipement; si on allait chercher un 10% de plus, ce serait cela de gagné. Ça ne ferait pas de tort de réorganiser les tâches pour améliorer la structure.

Y a-t-il lieu de remettre à la prochaine réunion du Sénat cette discussion? Nous avons à prendre des décisions à tous les jours. C'est la gestation de ces décisions, prises par le Conseil, qui est importante.

RÉSOLUTION 19-SAC-890601

Il est proposé par Simone Rainville et appuyé par Anne-Marie Arseneault

"Que cette rubrique soit remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Sénat."

Vote Pour 12 Contre 6 Abstention 0 ADOPTÉ.

14.4 Retour au procès-verbal SAC-881109

Il y a une phrase dans un document émis par Monsieur Jankowski. Cette phrase est: «milieu méfiant dans le domaine intellectuel». C'est une phrase blessante. Un collègue demande de la retirer.

Président: Le document appartient à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Les documents en annexe sont là pour expliquer les résolutions.

Monsieur Jankowski pourrait le faire. Le contexte était qu'il parlait d'un temps passé. Je verrais qu'on approche Monsieur Jankowski pour retirer cela.

Président: Ce serait au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de demander au Doyen d'être plus prudent.

Le Doyen devrait avoir la liberté d'expression, comme les professeurs.

Président: Il y a des membres qui en sont à leur dernière réunion. Il s'agit de: Annie Doucet, Marie-France Pelletier, Nathalie Chiasson, Gregory D'Souza, Gary Long, Thomas Richard et Claude Loiseau. Je les remercie chaleureusement de leur contribution très positive. J'espère les revoir au Sénat.

Applaudissements.

15. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 31 août 1989 à 9 h.

16. CLÔTURE

RÉSOLUTION 20-SAC-890601

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Claude Loiseau

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 17 h 55.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard,
Président

Gilles Long, secrétaire